

# Conseiller les professionnels libéraux au quotidien et leur donner les moyens de voir loin

## Nos prestations et domaines de compétence :

- Tenue de votre comptabilité,
- Déclarations fiscales et sociales, professionnelles et personnelles,
- Suivi financier (financement de vos investissements, gestion de votre trésorerie, analyse de votre patrimoine),
- Suivi comptable et juridique des structures de groupe (SCI, SCM, SEL, SCP, SDF, etc.),
- Diagnostic de votre prévoyance et de votre retraite.

- **Un savoir-faire particulier** au service des professionnels libéraux.
- **Des équipes spécialisées** qui ont une parfaite connaissance des particularismes des professions médicales, para-médicales et des officines en pharmacie, des professions liées à l'architecture, des professions du droit ou du conseil, etc...

Le conseil aux professions libérales nécessite une connaissance particulière en matière de fiscalité, de comptabilité et de gestion mais aussi une capacité à accompagner ses clients dans leurs choix personnels sociaux et patrimoniaux.

### Le conseil aux professions libérales : une approche spécifique.

Les spécificités des professions libérales nous ont amené à constituer des équipes dédiées, à l'intérieur desquelles nous avons de véritables spécialistes. Nous effectuons l'ensemble des travaux comptables et l'intégralité des déclarations fiscales et sociales. Au delà de ces travaux récurrents, nous surveillons et nous adaptons les éléments de gestion en fonction de l'évolution de chaque particularisme de métiers.

Nous savons que les problèmes des professionnels libéraux sont différents de ceux des autres entreprises. Nous savons également faire le lien entre leur activité professionnelle et leur vie personnelle, et les conseiller en matière de protection sociale, de fiscalité et de leur gestion de patrimoine. Par ailleurs, les spécialistes de Meditec Provence connaissent bien l'environnement professionnel des activités libérales : ordres, organisations professionnelles, etc...

# Meditec Provence les a aidés à construire leur avenir

Lætitia S.  
Activité :  
ophtalmologue

## "Je souhaite ouvrir un cabinet médical. Comment procéder?"

Meditec Provence réalise le prévisionnel de cette opération : estimation des investissements nécessaires, besoins de financement, suivi de la trésorerie, etc. Par la suite, Lætitia S. souhaitant être intégralement déchargée des tâches administratives et fiscales pour se consacrer à son activité, envoie systématiquement tous ses documents administratifs à Meditec Provence qui gère l'ensemble de ses déclarations

professionnelles (2035, déclaration d'URSSAF...) et personnelles (IR, ISF...) à sa place. Plusieurs années après, Lætitia S. doit "faire face" à un contrôle fiscal. Son interlocuteur Meditec Provence est présent durant toute la procédure. L'inspecteur effectue même son contrôle directement au cabinet Meditec Provence, épargnant ainsi à Lætitia S. les désagréments inhérents à l'organisation de ce type de procédure.

Serge A.  
Activité :  
architecte

## "J'envisage de m'associer avec deux confrères. Quelle serait la structure juridique la mieux adaptée et comment la mettre en place?"

Serge A. exerce sa profession de façon indépendante, mais partage ses coûts de fonctionnement avec d'autres architectes dans le cadre d'une SCM. Son interlocuteur Meditec Provence lui présente les avantages et inconvénients d'une structure telle que la société d'exercice libéral (SEL) : meilleure organisation du travail, capacité d'investissement accrue... mais également optimisation de la situation fiscale et sociale des associés, le régime de la SEL permettant de maîtriser, dans une certaine mesure, le poids des charges sociales et de la fiscalité personnelle. Convaincus, Serge A. et ses associés confient à Meditec Provence le soin de :

- **bâtir des comptes prévisionnels** de la nouvelle structure,

- **étudier les modalités juridiques** de la mise en société et les conséquences fiscales,
- **élaborer le plan de financement** de l'opération et le dossier de demande de crédit,
- **effectuer des simulations** concernant les cotisations sociales et l'IR des associés dans la SEL,
- **effectuer une étude** au plan de la retraite et de la prévoyance des associés,
- **élaborer les statuts et les formalités de constitution** de la SEL,
- **mettre en place l'organisation administrative** applicable à la nouvelle société,
- **rédiger le règlement intérieur** définissant les règles de fonctionnement des associés (remplacements, rémunérations...).